REPUBLIQUE FRANÇAISE **2020/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2020

DCM N° 20-12-17-9

Objet : Mise à disposition d'un agent auprès de la Ville de Metz.

Rapporteur: M. HUSSON,

La Ville de Metz entend renforcer la mise en œuvre d'une politique d'inclusion numérique, au regard notamment de la dématérialisation croissante des services publics nécessitant un accompagnement des usagers dans leurs démarches.
A ce titre, il est proposé la mise à disposition à temps complet d'un agent de Metz Métropole auprès de la Ville de Metz afin d'assurer cette fonction. L'agent mis à disposition à compter du 1er décembre 2020, pour une durée d'un an renouvelable, exercera ses missions sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint en charge de la Direction Rayonnement et Animation urbaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
VU l'accord de l'agent sur le projet de convention de mise à disposition joint en annexe,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de bénéficier de la mise à disposition d'un agent de Metz Métropole exerçant des missions portant sur l'inclusion numérique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE CONCLURE** une convention entre Metz Métropole et la Ville de Metz portant mise à disposition d'un agent de Metz Métropole auprès de la Ville de Metz à temps plein à compter du 1er décembre 2020, pour une durée d'un an renouvelable de manière

expresse, par périodes qui ne pouvant excéder trois ans.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Service à l'origine de la DCM : Gestion du personnel
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 55 Absents : 0 Dont excusés : 0

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20201217-114969-DE-1-1
N° de l'acte : 114969

Délibération rendue exécutoire le 21 décembre 2020
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,